Jean Bodin (1530-1596)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0054
SourceBoite_035_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citées

- Agrippa von Nettesheim, Heinrich Cornelius
- Aristote
- Bodin, Jean
- Cicéron
- Posidonius d'Apamée

Références bibliographiques

- Bodin, De la démonomanie des sorciers, Anvers, Coninx, 1586
- Bodin, La Démonomanie des sorciers... par J. Bodin, Paris, J. Du Puys, 1581
- Wier, De Praestigiis daemonum et incantationibus ac veneficiis libri sex, postrema editione quinta aucti et recogniti. Accessit Liber apologeticus et Pseudomonarchia daemonum, Basileae, ex officina Oporiniana, 1577

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Jean Bodin (1530-1596)

En 1580 écrit 1 Démonomanie. Au moment où il veut le faire imprimer, Weyer publiait De Lamiis, qui comprenait De Praestigiis Daemonum. Bodin ajoute à D. un supplément de 65 pages concernant Weyer. (Réfutation des opinions de Jean Wier, in De la Démonomanie des sorciers. Anvers, 1586)

– J. W est, à son métier Agrippa, 1 sorcier qui cite les Ecritures, mais qu'1 "vieille imposture qui a jadis été utilisée par Satan et les suppôts" (p 375)

– J. W distingue les empoisonneurs (venefici) des sorciers. B. cite chez lui l'Ecriture, Aristote, Cicéron, les Arabes, des h. de loi païens et chrétiens.
Ce que W. dénie aux sorciers est vrai : ils, mangent la chair humaine (allégorie de Salomon : l'aigle, i.e. le sorcier, qui nourrit ses descendants de sang); ils peuvent se transporter : le Christ a été transporté par Satan, Romulus et son armée ont disparu grâce à l'aide de Satan.

BnF MSS

– W. dit que les sorcières sont des mélancoliques; mais seules les h. peuvent être mélancoliques. Cela s'explique par le manque de la chaleur et de la nature alors que les femmes sont "froides et humides." (p 390)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13599?context=pdf

– W. dit qu'il n'y a pas de pacte entre Satan et les sorciers. Qui veut pas punitif ne sert pas que à simples conventions par 1 pacte ; il n'est pas besoin d'écrit, ni mot, mais "mutus solo", 1 simple mot de tête.

– Les chts d'incr. et de sommaire tiennent la preuve à la fois de l'intervention de Satan et de l'immortalité de l'âme. (39 & 39)

* * *

Discussion juridique.

1 Les juges ne peuvent pas amener Satan à leur cour ; mais ils peuvent diminuer son pouvoir en empêchant de ceux qui l'aident, qui lui obéissent, qui accomplissent ses instructions. (405) – Et/ou éliminer la complicité de Satan de la communauté.

2 Si Wier avait raison, les sorciers pourraient demander grâce, en disant que le diable les a séduits, et si les juges n'ont pas de juridiction ni de pouvoir sur le diable, il n'y aurait + qu'à supprimer les lois humaines et divines qui ont rapport à la punition du crime.

Le pt entre ni que celui qui a été posé aux stoïciens.

1 φ ne l'Académie a objecté au stoïcien Posidonius

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/13599?context=pdf